

Article 6 : Le tarif de location de ligne d'eau pour les maîtres-nageurs qui souhaitent donner des leçons particulières s'élève à 104 euros par an.

Article 7 : Les tarifs de l'accès aux bassins et de l'espace Thermes s'établissement comme suit :

PISCINE

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
ENTREE UNITAIRE	6.50€	4.50€	12.50€
CARTE DE 10 ENTREES (valable un an à compter de la date d'achat)	56.50€	37.50€	112.50€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	324.50€	206€	492€
DE 7h A 13h DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL (sauf week-end et jours fériés)	6.50€		6.50€

PISCINE ESPACE THERMES

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
ENTREE UNITAIRE	14€	11.50€	26€
CARTE DE 10 ENTREES (valable un an à compter de la date d'achat)	122€	103€	234€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	541€	442€	786.50€

Article 8 : Les tarifs de l'atelier relaxation sont fixés comme suit :

- Tarif résident : **52.00 euros**
- Tarif non résident : **62.50 euros**

Article 9 : Les personnes justifiant d'un abonnement annuel, d'une carte de 10 entrées piscine / Thermes ou achetant une entrée unitaire piscine / Thermes bénéficient d'un tarif préférentiel pour accéder à l'atelier relaxation, les tarifs sont fixés comme suit :

- Tarif résident : **42.00 euros**
- Tarif non résident : **57.50 euros**

Article 10 : Une carte CE (Comité d'entreprises) de 10 entrées piscine d'une durée de validité d'un an avec 1 seul passage est proposée uniquement aux entreprises implantées à Puteaux. **Un minimum de 5 cartes doit être acheté pour bénéficier du tarif suivant :**

- Tarif d'une carte 10 entrées CE **62.50 Euros**

Article 11 : Tous les abonnements annuels et cartes de 10 entrées piscine et thermes sont valables pour une durée de 12 mois à compter de la date d'achat ; les entrées unitaires sont valables uniquement le jour de leur achat.

Article 12 : Les abonnements 10,20,30 et 60 cours Aquatiques sont valables 2 ans à compter de la date d'achat, les abonnements 10 cours de Fitness et 30 heures musculation sont valables 2 ans à compter de la date d'achat.

ENTRÉES UNITAIRES AQUATIQUE, MUSCULATION ET FITNESS

Article 13 : Les tarifs uniques des entrées unitaires sont fixés comme suit :

	MUSCULATION	FITNESS	AQUATIQUE
TARIFS RESIDENTS	16€	16€	16€
TARIFS NON RESIDENTS	21€	21€	21€

ACTIVITÉS AQUATIQUES

Article 14 : Les tarifs des activités aquatiques sont fixés comme suit :

(valable 2 ans à compter de la date d'achat)	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
CARTE DE 10 COURS	92€	73€	320€
CARTE DE 20 COURS	172€	137€	555€
CARTE DE 30 COURS	217€	174€	732€
CARTE DE 60 COURS	335€	284€	1258€

Article 15 : Les adhérents du Club 102 s'acquitteront de la somme de 6.50 euros par personne pour participer à un cours aquatique.

MUSCULATION

Article 16 : Les tarifs des salles de musculation, Sunil Ramphul, Puteaux Fit'zen et Puteaux fitness, sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
CARTE DE 30 HEURES (valable 2 ans à compter de la date d'achat)	94€	67€	159€
ABONNEMENT MENSUEL (valable un mois à compter de la date d'achat)	36€	29€	62€
ABONNEMENT TRIMESTRIEL (valable trois mois à compter de la date d'achat)	104€	83€	177€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	312€	250€	530€

FITNESS

Article 17 : Les tarifs des activités fitness sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
CARTE DE 10 COURS (valable 2 ans à compter de la date d'achat)	62€	50€	106€
ABONNEMENT MENSUEL (valable un mois à compter de la date d'achat)	42€	33€	71€
ABONNEMENT TRIMESTRIEL (valable trois mois à compter de la date d'achat)	125€	100€	212€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	307€	245€	522€

MUSCULATION ET FITNESS

Article 18 : Les tarifs de musculation et fitness sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
ABONNEMENT MENSUEL (valable un mois à compter de la date d'achat)	55€	44€	94€
ABONNEMENT TRIMESTRIEL (valable trois mois à compter de la date d'achat)	160€	128€	272€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	434€	346€	737€

Article 19 : La perte ou le vol de la carte donnée à l'utilisateur pour accéder à la piscine, à l'espace Thermes ou aux activités aquatiques, musculation et fitness entraînera le paiement d'une somme de **5.50 euros** pour la récréation d'une nouvelle carte.

Article 20 : En cas de perte ou de vol de la clé du casier de la piscine, la somme de **5.50 euros** sera demandée à l'utilisateur pour l'ouverture de son casier.

Article 21 : Aucune demande de remboursement pour les entrées piscine, piscine/Thermes, activités aquatiques, fitness et musculation ne sera acceptée quel que soit le motif.

Article 22 : A l'exception des cas prévus à l'article 5 de la présente décision, aucun tarif réduit ne sera accordé aux personnes n'habitant pas la commune de Puteaux pour les tarifs de la piscine, de l'espace Thermes, des activités aquatiques, musculation et fitness.

Article 23 : Les tarifs d'accès à la piscine Marius Jacotot sont fixés comme suit :

	TARIT ADULTES	TARIF ENFANT
ENTREE UNITAIRE	3.50€	3€
CARTE DE 10 ENTREES	27€	23.50€

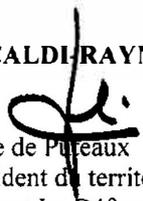
Article 24 : Le tarif enfant est applicable de 3 à 12 ans.

Article 25 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs, publiée sur le site Internet de la Ville, et ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable publique - Responsable du SGC de Courbevoie

Fait à Puteaux, le 11/04/2025

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD


Maire de Puteaux
Vice-Président du territoire
Paris Ouest La Défense

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication/notification